

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

100	100	85
-----	-----	----

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	15
ABSENTS	15

Vote Pour : 85
Vote Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation

23 MAI 2017

Date d’Affichage

23 MAI 2017

L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs

Absents : Mesdames et Messieurs Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 165_2017

ACTES : 2.1.1

**OBJET DE LA DELIBERATION : 9- POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE LA MODIFICATION
DU PLAN LOCAL D’URBANISME DE LA COMMUNE DE PARISOT**

Exposé des motifs :

La Communauté d’agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est compétente en matière d’élaboration des documents d’urbanisme depuis le 01 janvier 2017.

La commune de Parisot était en cours de modification de son PLU au moment du transfert de la compétence. Cette modification est notamment motivée par la nécessité d'adapter le PLU, et notamment le règlement écrit, aux projets en cours et aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

La procédure est quasiment arrivée à son terme. Il s'agit d'approuver cette modification, suite à l'enquête publique réalisée du 5 janvier au 4 février 2017 et à la réception des conclusions du commissaire-enquêteur.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le fait de poursuivre la procédure initiée par la commune de Parisot. Cela entraîne la prise en charge d'une partie des dépenses restant à payer aux prestataires intervenus sur le dossier.

Le Conseil de communauté,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 et notamment l'article 6.1.2 relatif au plan local d'urbanisme et document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-9 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever une procédure de modification du plan local d'urbanisme engagée avant la date de transfert de compétence ;

Vu la délibération du conseil municipal de Parisot en date du 2 mai 2017, exprimant son accord pour l'achèvement par la Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, de la procédure en cours de modification du PLU de la commune de Parisot ;

Considérant que le projet de modification du PLU a pour objet de :

- permettre le projet de lotissement communal sur les bases de l'étude d'aménagement réalisée par le cabinet OPALE (adapter le document graphique, le règlement écrit et les OAP),
- permettre le développement des constructions et aménagements de loisirs sur la zone NL au Bosc del Naï (modification du règlement écrit),
- adapter le règlement écrit aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires,

Considérant l'état d'avancement de la procédure et les objectifs poursuivis par ce projet de modification,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de poursuivre la procédure de modification en cours du PLU de la commune de Parisot,
- autorise le Président à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Le Président,
Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois